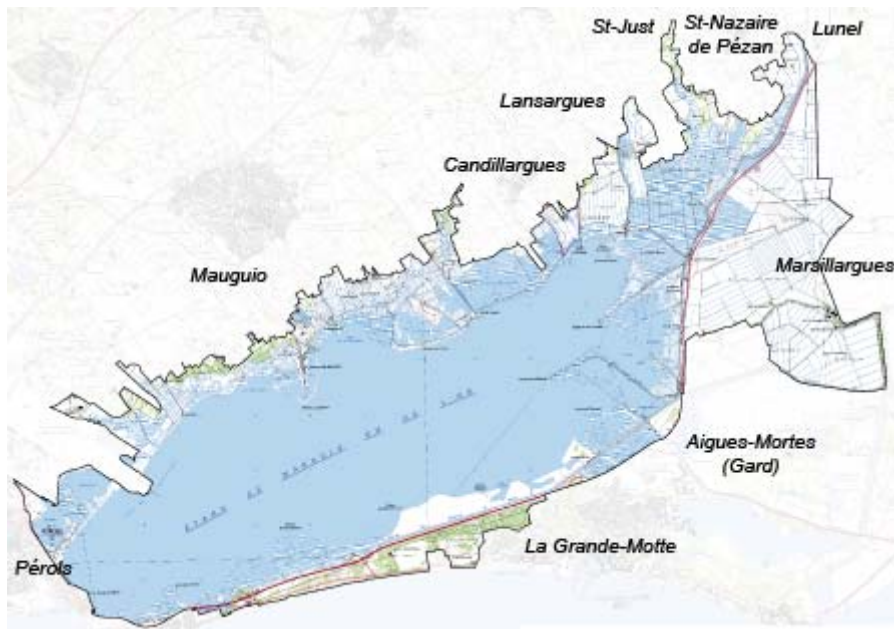


Les sites Natura 2000 « Étang de Mauguio » (SIC et ZPS)

Proposition du site au titre de la directive "Habitats" (SIC)

L'Étang de Mauguio et ses zones humides associées ont été proposés comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) en décembre 1998 sous l'appellation « Étang de Mauguio » (site FR9101408).



Le site couvre une superficie de 7025 hectares, 98 % dans le département de l'Hérault et 2 % dans le département du Gard (pointe de la Radelle).

Le SIC « Étang de Mauguio » a été retenu sur la liste des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) pour le domaine méditerranéen arrêtée par la Commission européenne le 19 juillet 2006. L'état français doit prochainement le désigner en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel.

Proposition du site au titre de la directive "Oiseaux" (ZPS)

La proposition du site en ZPS au titre de la directive « Oiseaux » est fondée sur l'existence de la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) LR09 dite « Étangs montpelliérains » d'une superficie de 12700 hectares dont l'intérêt a été jugé exceptionnel au titre de la conservation des oiseaux en France.

Le principe d'un périmètre unique pour la ZPS et le SIC, future ZSC, sur l'étang de Mauguio et ses zones humides a été retenu afin de simplifier la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000. L'arrêté ministériel de désignation en ZPS du site « Étang de Mauguio » (site FR9112017) a été signé 8 mars 2012 sur la base du périmètre ajusté lors de l'élaboration du Document d'objectifs.

Des habitats remarquables

Les habitats concernés par le DOCOB sont ceux inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats » et identifiés sur le périmètre du site « Étang de Mauguio ».

Les lagunes offrent une **mosaïque d'habitats naturels** dans lesquels s'installent différents peuplements végétaux et animaux. Ce sont des milieux présentant une forte production biologique profitant à l'homme.

Les lagunes sont soumises à une forte pression anthropique et sont menacées naturellement par des phénomènes d'eutrophisation et de comblement.

Pointe Salaison (© V. Rufroy – Biotope)



Des espèces vulnérables au titre de la directive « Habitats »

Les espèces concernées par le DOCOB sont celles inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » dont la conservation nécessite la désignation de ZSC.

Aucune espèce végétale n'est inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats ». Toutefois, une orchidée, la spiranthe d'été, signalée au Grand Travers (inventaire ZNIEFF), est inscrite à l'annexe IV (espèces nécessitant une protection stricte). De même, les inventaires ont mis en évidence la présence d'espèces végétales remarquables associées aux habitats d'intérêt communautaire, telles l'Héliotrope couché, la Nivéole d'été, la Cresse de Crête, l'Orchis odorante.



Les inventaires naturalistes ont montré que le site Natura 2000 "Etang de Mauguio" abrite la plus importante population de tortues Cistude d'Europe connue du département de l'Hérault.

Cistude d'Europe (© M.Cheylan)

Les prospections réalisées n'ont pas permis de confirmer la présence des quatre espèces de chauves-souris (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Minioptère de Schreibers et Vespertilion à oreilles échancrées) inscrites pour la désignation de l'étang de Mauguio en site d'intérêt communautaire. Cependant, un jeune individu d'une autre espèce, le Petit murin, a été localisé sur le périmètre Natura 2000, et serait issu d'une colonie installée à proximité (probablement sur un site connu de Lunel-Viel).

D'autres espèces à forte valeur patrimoniale et bénéficiant d'une protection (annexe IV de la directive « Habitats », protection nationale ou régionale) sont signalées sur le site comme, par exemple, le papillon « diane ».



Accouplement de diances (© ELP-Symbo)

Des espèces vulnérables au titre de la directive « Oiseaux »



26 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ont été retenues lors de la désignation du site en ZPS. Les inventaires ornithologiques ont permis de relever la présence de 43 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (annexe I de la directive "Oiseaux") dont 24 espèces "phares" pour lesquelles le site Natura 2000 "Etang de Mauguio" joue un rôle primordial pour leur reproduction, leur hivernage ou leur alimentation.

Mouettes mélanocéphales (© X. Rufay -CEN)



Sterne Hansel (© ELP- Symbo)



De multiples usages

Le diagnostic socio-économique a pour objectif de préciser les différents usages qui existent sur le site, leur évolution et leur impact sur les habitats et espèces.



Un inventaire et une cartographie de l'activité agricole ont été réalisés par le Symbo et la Chambre d'agriculture de l'Hérault, avec la participation active des agriculteurs. Les éleveurs ont été associés aux agriculteurs dans cette démarche d'état des lieux. En effet, les prés en bordure de l'étang constituent des lieux d'élevage (manades) de taureaux et de chevaux de Camargue.

Manade (© ELP- Symbo)

Les lagunes côtières sont des milieux très productifs, et l'Homme utilise depuis toujours les ressources naturelles que lui apporte cet habitat.



Capêchades (© ELP- Symbo)

La pêche en lagune a été une activité importante. Il y a une cinquantaine d'années, les pêcheurs exploitant l'étang de Mauguio se comptaient par centaines. La pêche se pratiquait avec des engins variés selon les espèces ciblées (plie, carrelet, dorade, loup, anguille verte et anguille argentée, muge, athérine, crevettes et crabes). On dénombre aujourd'hui une douzaine de pêcheurs en activité sur l'étang de Mauguio qui ont travaillé activement au diagnostic de leur activité.

La France est le pays d'Europe où **la chasse au gibier d'eau** est la plus développée, et les lagunes côtières sont des sites privilégiés pour cette activité de loisir. Le diagnostic de cette activité effectué par les chasseurs eux-mêmes, sous la coordination de la **Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon**, précise les différents types de chasse pratiquée, ainsi que les éventuels impacts sur les espèces les plus vulnérables.



Gabion (© ELP- Symbo)

La fréquentation par les promeneurs de l'étang et de ses marges est relativement limitée, compte-tenu du contexte populationnel et touristique, car l'accessibilité au milieu est réduite. Elle est toutefois considérée en augmentation et peu maîtrisée. Par contre, le littoral est soumis à une forte pression touristique. Le canal du Rhône à Sète est également de plus en plus fréquenté.

Les cabanes autrefois abris temporaires pour les pêcheurs et les chasseurs sont pour certaines d'entre elles devenues des résidences principales ou secondaires. En dépit du contexte réglementaire en place, de nouvelles constructions voient le jour, ce qui ne va pas sans poser de problèmes.



En sus de ces usages professionnels et pratiques de loisirs, il convient de considérer tous les propriétaires de terrain, qu'ils soient privés ou publics (Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres, département, communes), ainsi que les structures intercommunales ayant compétence en matière environnementale (Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Étang de l'Or - SIATEO, Communauté d'agglomération Pays de l'Or, Communauté des communes Pays de Lunel, Communauté des communes Terre de Camargue, Entente interdépartementale pour la démoustication - EID...).

En savoir plus

[Site Internet du Symbo](#)